



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-44280>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-44280**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Sanary sur Mer (83)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21830123200011

Ville : Sanary sur Mer

Code postal : 83112

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/perso/Sanary-sur-Mer_83/

Identifiant interne de la consultation : 26/4001

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des Contrats Publics

Adresse mail du contact : marches.publics@sanarysurmer.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 494329766

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (DC1, DUME ou forme libre- le cas échéant une attestation sur l'honneur que la candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner) ;
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. - Assurance risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; - Liste des principales prestations

effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 02/06/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : - Valeur technique de l'offre sur 70 % - Prix des prestations sur 30%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATION DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Code CPV principal - Descripteur principal : 80000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent contrat aussi appelé « marché » dont les stipulations du présent Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) font partie intégrante concernent les prestations d'accompagnement scolaire dans les écoles de Sanary sur Mer. Les actions « accompagnement scolaire » et « coup de pouce CLÉ (Club de Lecture et d'Écriture) entrent dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité signé avec la Caf et l'Education Nationale.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire Communal de Sanary-sur-Mer

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : 140000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Les candidats peuvent se présenter en groupement conjoint ou solidaire. En revanche, le mandataire du groupement devra être mandataire solidaire (si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra être a minima contraint d'assurer sa transformation pour avoir un mandataire solidaire).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/04/2026